



Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/72-1998

ISBN 0-660-60738-7



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1998**

Premier ministre du Canada

Table des matières

Partie I : Le message	1
Résumé des engagements d'obtenir des résultats	2
Partie II : Aperçu du Ministère	3
Mandats, mission et vision	3
Environnement opérationnel	4
Objectifs	4
Priorités stratégiques	4
Défis	4
Organisation du Ministère	5
Partie III : Rendement du Ministère	6
Principaux engagements	6
Attentes en matière de rendement	7
Réalizations en matière de rendement	9
Processus de recherche et d'examen	9
Plaintes et rapports ministériels	9
L'an 2000	11
Partie IV : Rendement financier	12
Aperçu du rendement financier	12
Sommaire des crédits approuvés	12
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	13
Historique comparatif des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	13
Partie V : Rapport global	16
Rapport annuel législatif	16
Partie VI : Renseignements supplémentaires	17
A. Organigramme du CSARS	17
B. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels produits en 1997-1998	18
Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et site Web	19
Loi appliquée par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.	19

Partie I : Le message

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est unique à maints égards au sein de l'appareil gouvernemental canadien. Son travail consiste presque entièrement à examiner et à surveiller les activités d'autres secteurs de l'administration gouvernementale. Ses membres sont choisis de manière non partisane, à la suite de consultations, et sont investis de pouvoirs d'enquête extraordinaires. Bien que la loi leur interdise de communiquer au grand public la plupart des faits portés à leur connaissance dans le cadre des enquêtes, leurs travaux visent essentiellement à préserver la confiance de la population.

Tous ces traits distinctifs, plutôt inhabituels, découlent directement de la responsabilité qui est conférée au Comité par le Parlement : surveiller le service de sécurité du Canada dans l'exercice de ses fonctions, qui sont d'assurer la sécurité nationale du Canada et de protéger la population canadienne.

Comme le CSARS tire son origine de la loi du Parlement constituant le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), sa finalité pourrait sembler contraire à celle du SCRS. Après tout, le CSARS a vu le jour à la suite de la Commission McDonald de 1981 et après qu'on eut découvert que le Service de sécurité de la GRC se livrait à des activités illégales ou répréhensibles. Le CSARS et le SCRS ne travaillent certes pas à contre-sens, mais il existe cependant entre les deux organismes une tension constructive qui, de l'avis du Comité, profite au Canada et à tous les Canadiens et Canadiennes.

Dans le monde actuel, il est essentiel d'avoir un service de sécurité et de renseignement pour assurer le bien-être des Canadiens et pour protéger le pays contre des menaces graves et bien réelles. Toutefois, si nous voulons assurer l'intégrité du processus démocratique au Canada, dans les faits et en apparence, les organisations comme le SCRS, qui sont investies de pouvoirs intrusifs extraordinaires, doivent rendre des comptes.

L'histoire récente du Canada nous montre qu'un service de sécurité sans mécanisme indépendant et efficace d'examen de ses activités n'aura ni ne gardera la confiance de la population. Le président et les membres du Comité sont persuadés que le CSARS est en mesure d'accomplir cette tâche essentielle au cours des années à venir.

Paule Gauthier, C.P., O.C., c.r.,
Présidente

RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS D'OBTENIR DES RÉSULTATS

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS)

est doté d'un budget de 1 389 000 \$

pour persuader les Canadiens et les Canadiennes :	qui se traduit dans les activités suivantes :	résultats atteints rapportés dans :
<p>que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à protéger le plus possible les droits civils des Canadiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ réussir à obtenir la satisfaction du Parlement et du public ▶ veiller à ce que le SCRS protège bien les Canadiens des menaces terroristes et des autres menaces envers la sécurité nationale ▶ présenter des rapports annuels et des comptes rendus de recherche qui obtiennent une réaction favorable de la part du Ministre et, dans la mesure où la sécurité nationale le permet, de la part du public également ▶ être la plus fiable et la plus utilisée des sources d'information indépendantes concernant les activités du SCRS ▶ examiner rapidement les plaintes et les rapports ministériels ▶ réduire la fréquence avec laquelle sont annulées ou modifiées en cour d'appel les décisions relatives aux plaintes ou aux rapports ministériels 	<p>rapport annuel du CSARS</p> <p>rapport sur le rendement</p>

Partie II : Aperçu du Ministère

MISSION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité remplit deux fonctions distinctes et différentes dans l'exécution de son mandat : il assure, du dehors, la surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité et il scrute les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions qui font l'objet d'enquêtes du SCRS.

Examen externe du SCRS -- Pour protéger les droits et libertés des Canadiennes et des Canadiens, le CSARS s'est vu octroyer le pouvoir de faire enquête sur les activités du SCRS, ce qui lui permet de s'assurer que celui-ci exerce ses pouvoirs dans la légalité et de façon appropriée. Dans ce rôle, le Comité a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant les activités du SCRS, quel qu'en soit le niveau de classification, exception faite des renseignements confidentiels du Cabinet.

Enquête sur les plaintes -- Le Comité examine toute plainte relative au refus d'une habilitation de sécurité à un fonctionnaire ou à un adjudicataire de l'État. Il enquête aussi sur les rapports ministériels concernant des dossiers d'immigration et de citoyenneté, certaines questions liées aux droits de la personne et le crime organisé. Enfin, le CSARS examine les plaintes formulées par le grand public au sujet de n'importe quelle activité du SCRS.

Mandats, mission et vision

Le Comité tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Il est autorisé à établir la procédure à suivre et à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. Il est tenu de par la Loi de présenter un rapport annuel au Solliciteur général du Canada qui doit, après l'avoir reçu, le déposer à son tour devant chaque Chambre du Parlement dans les 15 premiers jours de séance. Le CSARS peut aussi demander au SCRS, ou à l'Inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS*, d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport.

Environnement opérationnel

Objectifs

Les objectifs du CSARS sont les suivants :

- a) vérifier la plus grande gamme possible d'activités du SCRS, selon les ressources allouées, et ce, de manière à accroître la confiance du public dans la justesse de ses conclusions;
- b) se tenir au courant de l'évolution de la situation concernant la sécurité internationale;
- c) être la source d'information indépendante la plus fiable et la plus souvent consultée au sujet des activités du SCRS;
- d) assurer un règlement rapide des plaintes;
- e) et rehausser la confiance de tous les intéressés dans la justesse et l'équité des décisions ou des recommandations du Comité dans les cas de plainte.

Priorités stratégiques

Cette année, la priorité stratégique du Comité sera d'accroître l'efficacité de son processus d'examen grâce à une amélioration des méthodes de recherche et à la formation du personnel. Le CSARS pourra ainsi vérifier plus efficacement les activités du SCRS, et atteindre son principal objectif stratégique.

Défis

Le plus grand défi que devra relever le Comité, cette année et la prochaine, est le recrutement et la formation du personnel de recherche. Six membres du personnel, soit près de la moitié de l'ensemble des employés et les deux tiers du personnel de recherche, ont pris leur retraite ou sont passés à d'autres postes au cours de l'hiver 1997-1998. Les employés du gouvernement fédéral hésitent souvent à accepter un poste au CSARS parce qu'ils y perdent leur statut de fonctionnaire.

Le Comité est d'avis que les nouveaux employés ont besoin d'une ou deux années de formation et d'expérience pour atteindre leur plein potentiel à titre d'agents de recherche. Le roulement de personnel constitue donc la principale difficulté.

Organisation du Ministère

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a un secteur d'activité qui assure deux types de services distincts : il effectue un examen indépendant du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et il étudie les plaintes de particuliers ou les rapports de ministres concernant les habilitations de sécurité, l'immigration, la citoyenneté et d'autres questions touchant les enquêtes du SCRS.

a) Examen indépendant du SCRS

Le Comité examine les activités du SCRS et fait savoir au solliciteur général et au Parlement si le Service agit dans les limites de la légalité et assure bien la sécurité des Canadiens.

Dans le cadre de ses fonctions d'examen habituelles, le CSARS scrute chaque année des secteurs présentant un intérêt particulier. Ces grandes études spéciales permettent au Comité de formuler des observations détaillées sur des sujets de préoccupation éventuels.

Pour s'acquitter de ses fonctions d'examen, le Comité dispose de huit employés, sous l'autorité du sous-directeur exécutif.

b) Plaintes

Le Comité enquête sur les plaintes relatives aux habilitations de sécurité qui sont refusées à des employés du gouvernement ou à des entrepreneurs. Il étudie aussi les rapports transmis par des ministres concernant l'immigration, la citoyenneté, certains droits de la personne et le crime organisé. Enfin, il examine les plaintes du grand public relativement aux activités du SCRS.

Partie III : Rendement du Ministère

Principaux engagements

Le résumé des engagements d'obtenir des résultats figure à la page 2.

Engagements	Résultats prouvés par :
Faire en sorte que le Parlement et le public soient persuadés que le Service Canadien du renseignement de sécurité (SCRS) exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à protéger le plus possible les droits civils des Canadiens.	La satisfaction du Parlement et du public.
Veiller à ce que le SCRS protège bien les Canadiens des menaces terroristes et des autres menaces envers la sécurité nationale.	La vérification des activités du SCRS.
Présenter des rapports annuels et des comptes rendus de recherche de qualité.	La réaction du Ministre et, lorsque la sécurité nationale le permet, celle de la population.
Être la plus fiable et la plus utilisée des sources d'information indépendantes concernant les activités du SCRS.	Les demandes de rapports de la population et la fréquence des visites sur le site Web.
Examiner rapidement les plaintes et les rapports ministériels.	Le temps de réaction du Comité.
Constituer un processus décisionnel sain en ce qui concerne les cas de plaintes et les rapports.	La fréquence avec laquelle sont annulées ou modifiées en cour d'appel les décisions relatives aux plaintes ou aux rapports ministériels.

Le Comité existe depuis bientôt quatorze ans. Il est difficile de prévoir si l'évaluation de l'efficacité pourra un jour être fondée sur autre chose que la subjectivité en ce qui a trait à la fonction d'examen. Les observations des parlementaires, des chercheurs, des éditorialistes et de deux professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien, sont autant d'indicateurs subjectifs témoignant du fait

que de nombreux observateurs indépendants sont d'avis que le CSARS procède à un examen efficace du SCRS. Dans la mesure du possible, des observateurs éclairés seront interrogés pour permettre au Comité de prendre connaissance des opinions indépendantes qui circulent à son sujet.

L'ampleur des modifications que le SCRS apporte à ses méthodes opérationnelles ou les nouvelles lignes directrices qu'il met en vigueur dans la foulée, directe ou indirecte, des recommandations formulées par le CSARS dans ses rapports de vérification et sur les plaintes constituent un autre indicateur de l'efficacité du Comité. Le Comité a mis sur pied un programme visant à évaluer les réponses du SCRS à ses recommandations.

Le nombre de décisions annulées ou modifiées par les cours d'appel est un indicateur de l'efficacité du CSARS dans ses enquêtes relatives aux plaintes.

Autre indice, récent mais révélateur, de l'utilité des rapports annuels et des autres documents publiés par le CSARS, et du travail du Comité en général, est l'intérêt (dont témoigne le nombre de visites) suscité par le site Web de l'organisme, sans compter le nombre de demandes de la version imprimée, plus traditionnelle, des documents publiés du CSARS.

Attentes en matière de rendement

Le résultat escompté est que le Parlement et le public soient persuadés que le SCRS exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à protéger le plus possible les droits civils des Canadiens.

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	
Dépenses prévues	1 406 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 406 000 \$</i>
Dépenses réelles en 1997-1998	1 314 000 \$

RENDEMENT DU CSARS DANS L'EXAMEN PERMANENT DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Les recherches, analyses, vérifications et consultations à la base de cet examen sont des processus continus qui permettent au Comité de présenter un rapport annuel au Parlement en septembre de chaque année. Occasionnellement, un projet de recherche ou une étude correspond à un exercice financier, ce qui permet d'en établir le coût sur un an. Le plus souvent, l'affectation des ressources aux activités de recherche et de surveillance du Comité doit s'étaler sur plus d'un exercice, et le Comité doit présenter ses rapports, conclusions ou recommandations sans suivre de calendrier précis. Ainsi, le rapport annuel du Comité, ou les rapports spéciaux qu'il présente au besoin au Solliciteur général, font habituellement état de ressources attribuées pour plus d'un an.

Le Comité a mis en place un programme destiné à permettre à ses membres de recevoir le texte intégral ou le résumé du plus grand nombre possible de documents susceptibles de les intéresser. Un réseau d'universitaires et d'experts, constitué en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Australie ainsi qu'au Canada, envoient régulièrement des documents pertinents au Comité.

Communications au Parlement et au public -- La capacité du Comité de surveillance à répondre aux questions posées par les élus est un élément clé de la confiance du public dans l'ensemble de l'appareil du renseignement de sécurité. Même si le CSARS fait tout en son pouvoir pour informer les députés, la *Loi sur le SCRS* ne l'autorise à leur révéler en détail aucun renseignement classifié. Aux termes de l'article 37 de cette loi, les membres du Comité sont tenus de se conformer aux règlements du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de prêter un serment de secret. Le Comité de surveillance n'en continue pas moins de chercher des moyens d'informer suffisamment les parlementaires et le public pour qu'ils puissent évaluer la qualité de ses recherches et juger si la *Loi sur le SCRS* a les effets souhaités.

Efficacité du processus de recherche et d'examen -- Il y a plus d'un an, le CSARS a repensé la préparation de ses rapports de recherche de façon à permettre à ses membres d'en examiner chaque mois les projets, au lieu d'en recevoir la majeure partie à la fin de l'exercice financier. Ce changement visait à leur laisser plus de temps pour discuter des résultats de la recherche.

Il y a peu de temps encore, ces ressources étaient réparties en deux équipes, l'une chargée d'examiner les activités de contre-espionnage du SCRS et l'autre, l'aspect antiterrorisme de ces activités. Le Comité a repensé cette répartition de manière à mieux l'harmoniser au déploiement des ressources au sein du SCRS.

Cette année, le Comité réaffectera une partie de ses ressources au secteur de la recherche. Il compte ainsi rendre plus efficace la gestion de son programme de recherche, qui est intensif, et conserver la possibilité d'entreprendre les projets spéciaux qui se présentent invariablement chaque année. Le CSARS atteindra son but si les rapports de recherche qu'il achèvera durant l'exercice sont de qualité et complets et si, au cours de l'exercice visé, il parvient à terminer les rapports et projets énumérés dans la partie III du Budget des dépenses.

ACTIVITÉS DU CSARS EN CE QUI TOUCHE LES PLAINTES ET LES RAPPORTS MINISTÉRIELS

Le CSARS enquête sur toutes les plaintes formulées à l'égard des activités du Service (article 41 de la *Loi sur le SCRS*), sur les plaintes des personnes que le refus d'une habilitation de sécurité pénalise au niveau de l'emploi dans la fonction publique fédérale (article 42 de la *Loi sur le SCRS*), sur les rapports transmis au Comité en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* ou de la *Loi sur l'immigration* (rapports ministériels) et sur les questions portées à son attention en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Dans l'exercice de la compétence que lui confère la loi en matière de plaintes, le Comité de surveillance a les pouvoirs, les droits et les privilèges d'une cour supérieure. Son personnel et des conseillers légaux extérieurs compétents organisent des rencontres préalables à l'audience afin que cette dernière se déroule rapidement et se limite essentiellement aux problèmes en cause; ils s'emploient aussi à interroger et à contre-interroger les témoins, à rencontrer les avocats des plaignants pour convenir de la marche à suivre et, tout au long du processus de prise de décision, à fournir des avis juridiques aux membres du Comité concernant la procédure et les questions de fond ainsi qu'à rédiger un sommaire de la preuve à soumettre au Comité. En raison de la complexité des plaintes et de la quantité des documents, transcriptions et rapports qui en résultent pour le Comité, les services de soutien administratif général sont fortement axés sur la fonction de traitement des plaintes.

Réalisations en matière de rendement

Processus de recherche et d'examen

Le Comité a tenté de terminer tous ses rapports en fonction d'un échéancier visant à donner plus de temps aux membres pour les étudier et pour examiner le projet de texte correspondant à inclure dans le rapport annuel. Toutefois, certains facteurs, et notamment le départ de membres de son personnel, n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés. Les membres du Comité ont encore une fois eu à examiner un trop grand nombre de rapports complexes à la fin de la période visée par le rapport annuel. En fait, une réunion extraordinaire a été convoquée en juillet afin de rattraper le retard. Même s'il reste encore deux postes d'agent de recherche à combler, le Comité espère mieux faire cette année.

Par contre, le regroupement des équipes de recherche en une seule, effectué l'an dernier, a grandement accru la souplesse du programme de recherche et semble prometteur.

La demande de renseignements fournis par le Comité à la population indique selon toute probabilité que ce dernier atteint son objectif, qui est de devenir la plus fiable et la plus utilisée des sources d'information indépendantes concernant les activités du SCRS.

Le dernier rapport annuel du Comité a été envoyé à environ 1 250 destinataires, et son site Web a été visité 159 244 fois.

Plaintes et rapports ministériels

Les décisions du CSARS n'ont pas été annulées ou modifiées par les cours d'appel.

La convocation plus systématique de réunions présidées par le conseiller juridique du Comité et davantage axées sur le sujet abordé préalablement aux audiences a accru de façon notable l'efficacité du processus des audiences, réduisant ainsi les ressources nécessaires. Le Comité tentera d'améliorer encore le processus, mais il se peut que la nature même des procédures quasi judiciaires rende difficile, voire impossible, l'accroissement de l'efficacité.

Des données non scientifiques recueillies auprès des plaignants et de leurs avocats permettent de croire que les clients du CSARS sont d'avis qu'il n'y a pas de retards indus dans le traitement de leurs cas.

Statistiques et indicateurs du rendement -- Le tableau qui suit illustre le volume des plaintes, des renvois et des rapports ministériels que le Comité a traités depuis sa création, en novembre 1984, jusqu'en mars 1998.

Plaintes au CSARS, au 31 mars 1998

Année	Plaintes générales	Cote de sécurité	Citoyenneté	Immigration	Droits de la personne	Total
1997-1998	30	1	-	-	-	31
1996-1997	29	1	1	1	1	33
1995-1996	37	1	1	-	-	39
1994-1995	53	1	-	1	3	58
1993-1994	45	2	-	-	-	47
1992-1993	44	3	-	1	-	48
1991-1992	40	4	-	-	-	44
1990-1991	37	23	-	-	-	60
1989-1990	46	21	-	-	2	69
1988-1989	16	12	-	3	-	31
1987-1988	33	2	1	3	-	39
1986-1987	12	6	-	2	-	20
1985-1986	17	85	12	1	1	116
1984-1985	3	1	1	-	-	5
Total	442	163	16	12	7	640

Plaintes au CSARS, au 31 mars 1998



L'an 2000

Le Comité a fait vérifier la conformité à l'an 2000 de tout son matériel informatique. Certains logiciels devront être changés au cours de l'année 1999, mais les coûts devraient être minimes. Lorsque cela sera fait, le système informatique du Comité sera conforme à l'an 2000.

Partie IV : Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le budget du Comité de surveillance prévoit très peu de dépenses discrétionnaires étant donné que ses débours les plus importants sont les salaires et avantages sociaux des employés. Au poste des services professionnels et des déplacements, le CSARS a toutefois réduit considérablement ses dépenses par rapport aux derniers exercices. C'est grâce à ces réductions qu'il a d'ailleurs pu se maintenir dans le contexte d'une réduction constante du budget principal. Le Comité serait difficilement en mesure de diminuer davantage son budget sans réduire ses rôles relativement à l'examen du SCRS et aux plaintes.

Une variation des dépenses d'une année à l'autre est très probable en raison du nombre inégal et de la complexité des plaintes et des rapports ministériels concernant les expulsions ou la citoyenneté.

Sommaire des crédits approuvés

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés

A. Autorisations pour 1997-1998 — Partie II du Budget des dépenses				
Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)				
Crédit		Dépenses prévues en 1997-1998	Autorisations totales en 1997-1998	Dépenses réelles en 1997-1998
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité				
40	Dépenses de fonctionnement	1 285	1 285	1 212
	Dépenses en capital	--	--	--
(L)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	121	121	102
Total pour le Ministère		1 406	1 406	1 314

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1997-1998

Dépenses prévues contre dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité (en milliers de dollars)									
Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total provisoire : dépenses brutes votées	Subventions et contributions prévues par la loi	Dépenses totales brutes	Moins : recettes à valoir sur le crédit	Total dépenses nettes
Secteur d'activité	14	1 406	--	--	1 406	--	1 406		1 406
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>14</i>	<i>1 406</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>1 406</i>	<i>--</i>	<i>1 406</i>	<i>--</i>	<i>1 406</i>
(Réelles)	14	1 314	--	--	1 314	--	1 314	--	1 314
Coût des services offerts par d'autres ministères									234
<i>(Autorisations totales)</i>									<i>234</i>
(Réelles)									234
Coût net du programme									1 640
<i>(Autorisations totales)</i>									<i>1 640</i>
(Réelles)									1 548

Historique comparatif des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau 3. Historique comparatif des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Ministère et dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)					
Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Postes totaux 1997-1998	Réelles 1997-1998
Secteur d'activité	1 211	1 313	1 406	1 406	1 314
Total	1 211	1 313	1 406	1 406	1 314

Tableau 4 - Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure

Le tableau 4 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 5 - Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Le tableau 5 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 6 - Recettes à valoir sur le crédit

Le tableau 6 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 7 - Recettes à valoir sur le Trésor

Le tableau 7 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 8 - Paiements législatifs

Le tableau 8 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 9 - Paiements de transfert

Le tableau 9 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 10 - Dépenses en immobilisations par secteur d'activité

Le tableau 10 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 11 - Projets d'immobilisation

Le tableau 11 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 12 - État des grands projets de l'État

Le tableau 12 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 13 - Prêts, investissements et avances

Le tableau 13 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 14 - Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Le tableau 14 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Tableau 15 - Passif éventuel

Le tableau 15 ne s'applique pas au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

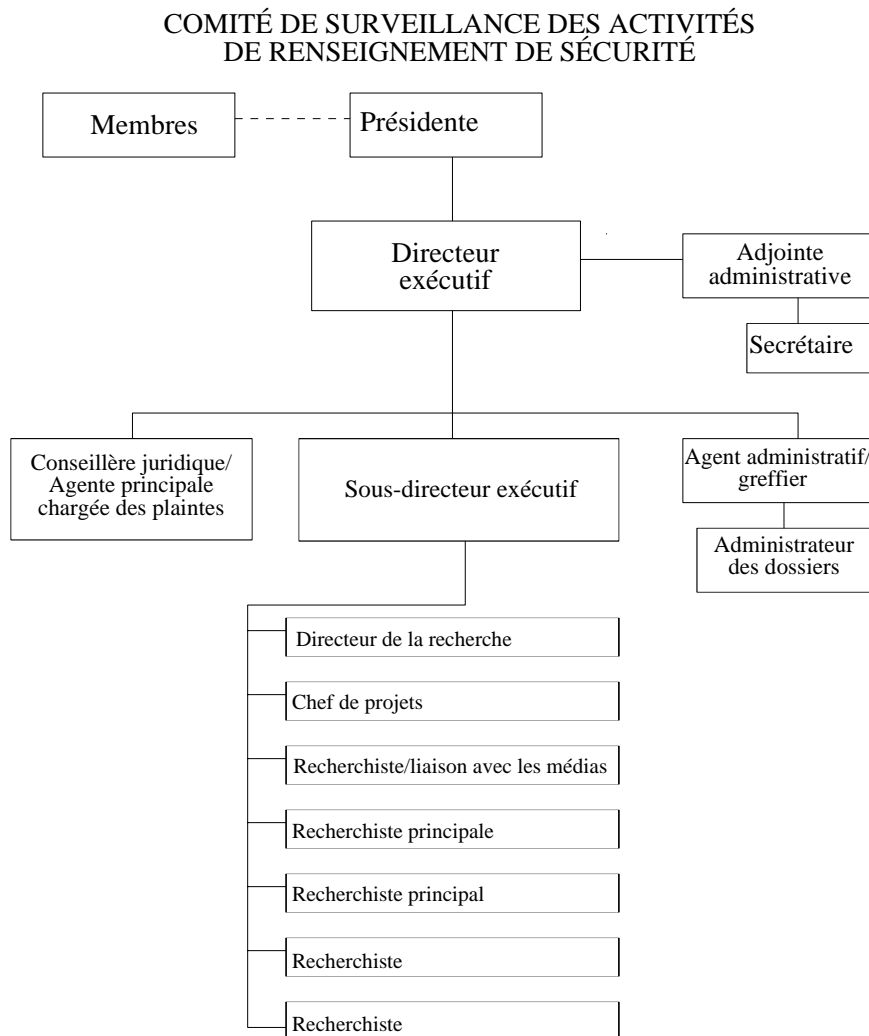
Partie V : Rapport global

Rapport annuel législatif

On trouvera des renseignements beaucoup plus détaillés dans le rapport annuel du Comité, qui sera déposé au Parlement en octobre 1998.

Partie VI : Renseignements supplémentaires

A. Organigramme du CSARS



B. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels produits en 1997-1998

Economic Espionage II, (TRÈS SECRET) (CI 96-02)

Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports 1996-1997, (TRÈS SECRET) (CI 96-04)

Urban Political Violence, (SECRET) (SIRC 1997-01)

Domestic Exchanges of Information, (SECRET) (SIRC 1997-02)

Conflit étranger, (SECRET) (CSARS 1997-03)

Regional Audit, (TRÈS SECRET) (SIRC 1997-04)

CSIS Liaison with Foreign Agencies, (TRÈS SECRET) (SIRC 1997-05)

Spy Case, (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-02)

Enquêtes menées au Canada, (TRÈS SECRET) (CSARS 1998-03)

Coopération du SCRS avec la Gendarmerie royale du Canada - Partie I (SECRET) (CSARS 1998-04)

Source Review, (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-05)

Interagency Cooperation Case, (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-06)

A Case of Historical Interest, (TRÈS SECRET) (SIRC 1998-08)

CSIS' Role in Immigration Security Screening, (SECRET) (CT 95-06)

Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et site Web

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
C.P. 2430, succursale "D"
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5
Téléphone : (613) 990-8052
Télécopieur : (613) 990-5230
Internet : <http://www.sirc-csars.gc.ca>
Courriel : sirc-csars@smtp.gc.ca

Loi appliquée par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité